

Partenaires / Bailleurs Presse Recrutement Qui sommes-nous ? Etudes et statistiques International Recherche



ALLOCATIONS FAMILIALES
caf.fr

Partenaires / Bailleurs

Accueil > Partenaires / Bailleurs > Cafpro

Cafpro

Cafpro est destiné aux partenaires de la Caf.
L'accès à ce site est réservé aux personnes habilitées.

[Accéder au site Cafpro](#)

- Elus et collectivités
- Bailleurs
- Cafpro**
- Portail des partenaires
- La Lettre des Allocations familiales



Cafpro

L'internet au service
des partenaires

L'internet au service des partenaires

Des atouts importants

Cafpro permet la consultation des dossiers allocataires par les partenaires.

. Un accès facile...

Cafpro est accessible sur le site www.caf.fr rubrique Professionnels puis Cafpro.



... en libre service

L'utilisateur peut consulter les dossiers selon sa propre organisation de travail, indépendamment des horaires des interlocuteurs ou des services.

Une information disponible rapidement

. Une utilisation simplifiée

Grâce à des écrans clairs et des libellés non codés, Cafpro offre immédiatement les informations indispensables sur les dossiers des allocataires de la Caf, avec une mise à jour en temps réel.

. Une aide à l'action

Cafpro fournit aux professionnels du travail social un outil rapide et convivial d'aide à la décision.

. Un outil en constante évolution

Cafpro s'adapte aux besoins de chacun (voir <<les rubriques accessibles par profil>>) et contribue ainsi au développement d'un partenariat efficace.

Les profils utilisateurs

Profil T1

- Assistants de service social et conseillers en économie sociale et familiale de l'État et des départements et assistants de service social participant au service social départemental dans le cadre de conventions de travail social.
- Assistants de service social des services hospitaliers.
- Assistants de service social des collectivités territoriales.
- Assistants de service social des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
- Assistants de service social de la Mutualité sociale agricole.

Profil T2

Prestataires bénéficiaires de crédits d'action sociale des Caf pour le calcul de la participation financière des familles bénéficiaires de prestations de service.

Profil T3

Prestataires bénéficiaires de crédits d'action sociale des Caf (aide aux vacances).

Profil T4

Agents habilités des organismes instructeurs du Rsa/Rmi.

Profil T5

Agents chargés du suivi des dossiers

Rsa/Rmi habilités par le Président du Conseil Général en Métropole, habilités par l'agence départementale d'insertion dans les Dom.

Profil T6

Agents des Caisses Primaires d'Assurance Maladie pour l'ouverture de droit ou le maintien au régime maladie, maternité, à la couverture maladie universelle (Cmu) et à la couverture maladie universelle complémentaire (Cmuc).

Profil T8

Agents habilités des régimes particuliers d'assurance maladie pour les ouvertures de droit à la Cmu et à la Cmuc : Régime social des indépendants (Rsi), Caisses de mutualité sociale agricole (Cmsa), Etablissement national des invalides de la marine (Enim), Caisse nationale militaire de sécurité sociale (Cnmss), Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (Crpcen).

Profil T9

Personnes habilitées au titre des mesures de protection des majeurs et de l'enfance.

Profil T10

Baillleurs sociaux bénéficiaires de tiers payants.

Profil T11

Agents habilités des commissions de surendettement chargés d'instruire les dossiers.

Profil T12

Greffiers des bureaux d'aide juridictionnelle chargés d'instruire les dossiers d'attribution de cette aide.

Profil T13

Agents administratifs des services sociaux des départements et des Ccas, des organismes gestionnaires des Fsl (Gip, associations agréées par le Conseil Général), des communes et des établissements publics de coopération intercommunale chargés de la préparation à l'instruction des dossiers Fsl et de la gestion des fonds de solidarité pour le logement.

Profil T14

Agents habilités de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales chargés de la gestion des pensions.

Profil T16

Agents chargés de l'instruction des recours auprès de la commission de médiation dans le cadre du droit au logement opposable.

rubriques accessibles par profil

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T16
Paiement	✓							✓	✓	✓	✓	✓		
Dossier	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Famille	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Enfants		✓	✓		✓									
Droits	✓				✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓
Logement	✓							✓	✓	✓		✓		✓
RMI - API	✓				✓	✓		✓						
RSA	✓				✓	✓		✓			✓			
Ressources	✓				✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓
Créances	✓							✓		✓		✓		
QF CNAF		✓												
QF CAF			✓											
Maladie maternité / Affiliation						✓								
CMU RSA socle ou RMI						✓	✓							
CMU / Ressources						✓	✓							
Résidence						✓								
Adresse						✓	✓							
Attestation de paiement courrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Attestation de paiement	✓							✓						
courrier	✓							✓				✓		
Déclaration de ressources								✓						

Cafpro

Mode d'emploi

Un usage strictement professionnel



. Un accès sécurisé

Pour accéder aux dossiers des allocataires, l'utilisateur doit impérativement être habilité par la Caf, indiquer son **identifiant** et son **mot de passe** avant de saisir le numéro d'allocataire. Ceux-ci lui sont communiqués individuellement et séparément.

. Un service confidentiel

Cafpro est régi par une **Convention de Service** entre la Caf et le partenaire. L'utilisateur est responsable des informations qu'il consulte. Cafpro respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'un avis favorable de la Cnil.

Un mot de passe et un identifiant sont nécessaires pour l'accès à Cafpro.

**VOUS ETES INTERESSE
PAR CE SERVICE
CONTACTEZ :**

Service communication de la Caf des Hautes-Alpes
10, Bd G. Pompidou - BP 145
05008 GAP cedex

communication.cafgap@caf.cnafmail.fr